

Tarification



Poste-publications^{MC}

MISES À JOUR IMPORTANTES

DESCRIPTION DU CHANGEMENT		EMPLACEMENT
Modification v2.0	Affiché le 20 février 2018	En vigueur le 23 mars 2018
Mise à jour apportée à la listes des suppléments.		Section 4.1 "Description / structure des suppléments"
Modification v1.0	Affiché le 20 novembre 2017	En vigueur le 15 janvier 2018
Mise à jour pour tenir compte des tarifs de 2018.		Section 1 "Tarifs"

Lorsque le document contient une modification ou une révision, la version sera modifiée comme suit :

- lorsqu'un document contient une modification, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 2.0 ou 3.0;
- lorsqu'un document contient une révision, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 1.1, 1.2;
- le numéro de la version repartira à 1.0 en janvier de l'année en question.

TABLE DES MATIÈRES

Tarification	1
1 Tarifs	1
1.1 Articles Poste-publications non distribuables (PPND)	2
1.2 Volume minimal et tarifs compensatoires	3
1.3 Liasses d'exemplaires non adressés	3
1.4 Échantillons	3
1.4.1 Échantillons détachés	3
1.4.2 Échantillons liés/apposés	3
Vignettes postales	4
Programme Exactitude des adresses	4
Rajustements et suppléments	5
2 Aperçu	5
3 Rajustements	6
3.1 Exigences en matière d'exactitude des adresses	6
4 Suppléments au niveau de l'article	6
4.1 Description / structure des suppléments	6
5 Suppléments au niveau de l'article	7

TARIFICATION

Le module « Tarification » fournit des renseignements sur la tarification des articles standard, des articles surdimensionnés, du courrier mécanisable, de la manutention spéciale et du tri préliminaire par installation de livraison. Il comprend également des renseignements sur les tarifs liés à l'exactitude des adresses, aux tarifs compensatoires ainsi qu'aux suppléments et aux rajustements des articles et du niveau de la commande.

1 TARIFS

Afin de se prévaloir des tarifs du service Poste-publications, vous devez satisfaire à toutes les exigences de ce service, y compris les exigences en matière de spécifications, d'exactitude des adresses, de préparation et de tri préliminaire du courrier.

Catégorie	Tarif par article		
	Standard Jusqu'à 50 g	Surdimensionné Jusqu'à 500 g	
Mécanisable	0,48 \$	0,77 \$ + 0,0036 \$ par g au-delà de 100 g	
Manutention spéciale ¹	Standard et Surdimensionné - Jusqu'à 1,36 kg		
	Local	Régional	National
	0,56 \$ + 0,0038 \$ par g au-delà de 200 g	0,59 \$ + 0,0038 \$ par g au-delà de 200 g	0,63 \$ + 0,0038 \$ par g au-delà de 200 g
Tri préliminaire par installation de livraison	Standard et Surdimensionné - Jusqu'à 1,36 kg		
	Local Rural	Régional Rural	National
	0,46 \$ + 0,0028 \$ par g au-delà de 100 g	0,60 \$ + 0,0035 \$ par g au-delà de 100 g	0,78 \$ + 0,0037 \$ par g au-delà de 100 g

Caractéristiques/Options	Tarif par article
Échantillons	
Par échantillon détaché ²	0,10 \$
Liasses d'exemplaires non adressés	Jusqu'à 22,7 kg
Par liasse	2,40 \$ + 3,75 \$ par kg
Non distribuable (PPND)	Jusqu'à 22,7 kg
Port de retour ³	1,58 \$ + 3,60 \$ par kg
Frais de traitement pour les envois PPND	1,50 \$

¹ Les tarifs pour la catégorie de courrier Manutention spéciale s'appliquent à tous les niveaux de regroupement déterminés par le logiciel de tri préliminaire [Mode de livraison directe (MLD), Installation de livraison (IL), Centre de desserte postale (CDP), Centre de regroupement du courrier d'acheminement (CRCA) et Courrier résiduaire].

² Le tarif des « échantillons détachés » ne s'applique pas aux échantillons qui sont liés ou apposés sur les pages d'une publication, mais le poids de ces échantillons doit être inclus dans le poids de la publication. Le poids des « échantillons détachés » ne doit pas être inclus dans le poids de la publication.

³ S'applique aux articles Poste-publications (incluant les liasses d'exemplaires non adressés) retournés par courrier, en plus de frais de traitement PPND.

Pour bénéficier des tarifs du courrier mécanisable et du courrier Manutention spéciale, le client doit utiliser les Outils électroniques d'expédition (OEE) pour préparer, transmettre et soumettre sa *Commande (Déclaration de dépôt)*. Les *Commandes* manuelles seront traitées aux tarifs du Tri préliminaire par installation de livraison National en vigueur.

Tous les tarifs sont assujettis aux rabais, aux réductions, aux frais, aux suppléments, aux rajustements et aux taxes applicables. Visitez notre site Web à l'adresse postescanada.ca/ppguides pour obtenir plus de renseignements.

1.1 Articles Poste-publications non distribuables (PPND)

Les articles seront traités comme non distribuables dans les situations suivantes :

- l'adresse indiquée sur l'article est incomplète ou n'est pas valide;
- l'article porte une adresse qui n'existe pas;
- le destinataire refuse l'article;
- la livraison est interdite par la loi;
- l'article ne peut être livré à l'adresse pour toute autre raison.

Le frais pour le retour des articles Poste-publications non distribuables (PPND) ne s'applique pas aux articles qui ont une adresse valide et comprennent un :

- (1) Code postal^{MO} avec la bonne structure
- (2) Code postal valide pour la province
- (3) Code postal valide pour l'adresse
- (4) numéro de suite valide pour l'adresse.

Il y a deux options Poste-publications non distribuables disponible :

DESCRIPTION	EXIGENCES
PPND rapport électronique de données	
Un courriel hebdomadaire à chaque adresse électronique fournie par le client et liée aux Renseignements d'identification des articles Poste-publications. Le rapport électronique de données est envoyé (en utilisant un service sécurisé de transfert de fichiers) pour chaque titre contenant des renseignements sur l'étiquette-adresse.	L'adresse du courriel doit être fournie à Postes Canada.
PPND non distribuables retournés par courrier	
Les articles Poste-publications non distribuables, (y compris les liasses d'exemplaires sans adresse) seront retournés par la poste à l'adresse de retour canadienne indiquée sur la publication.	Les articles Poste-publications non emballés : Lorsque vos articles Poste-publications sont non emballés, votre adresse de retour doit apparaître comme suit : RETOURNEZ LES ARTICLES NON DISTRIBUTUABLES À MON ENTREPRISE/SERVICE 123 RUE MON ADRESSE MAVILLE ON M9M 9M9 L'adresse de retour doit être clairement visible à l'un de locations suivants : <ul style="list-style-type: none"> • le couvercle avant ou l'arrière; ou • sur l'une des cinq premières pages de la publication; ou • sur la première page de la table des matières; ou • dans le cartouche de titre de la publication; ou • sur un encart distinct bien inséré dans la publication.
	Les articles Poste-publications emballés/enveloppes : Lorsque vos articles Poste-publications sont emballés ou placés dans une enveloppe, votre adresse de retour doit apparaître comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • clairement visible à l'extérieur ou à travers de l'emballage ou de la liasse; • sur un porte-adresse qui est bien visible à travers de l'emballage transparent; • pour les articles mécanisable, l'adresse de retour ne doit pas être imprimée dans la zone d'adresse. Reportez-vous au module de conception au canadapost.ca/ppguides.

Pour les liasses d'exemplaires sans adresse non distribuables, la liasse est considérée un article Poste-publications non distribuables.

1.2 Volume minimal et tarifs compensatoires

Le client peut déposer un nombre inférieur au volume minimal énoncé, à condition que la différence entre le volume réel et le volume minimal soit facturée au tarif compensatoire pertinent.

Le tarif compensatoire est uniquement offert pour les dépôts simples et n'est pas offert pour les dépôts partiels.

	MANUTENTION SPÉCIALE	TRI PRÉLIMINAIRE PAR INSTALLATION DE LIVRAISON
National	Le tarif National s'applique aux envois déposés dans toute installation postale agréée pour livraison au Canada qui ne correspondent pas aux niveaux Local ou Régional (souvent à l'extérieur de la province).	Le tarif tri préliminaire par installation de livraison National s'applique à tous les articles envoyés par la poste à une installation postale pour être livrés à n'importe quelle autre installation postale au Canada. Le tarif compensatoire s'applique aux envois Tri préliminaire par installation de livraison qui ne respectent pas les exigences du volume minimal.
Régional/ Rural Régional	Consultez le document Poste-publications courrier nécessitant une manutention spéciale Tarification selon la distance - Codes locaux et régionaux d'exception.	Le tarif tri préliminaire par installation de livraison Rural Régional s'applique à tous les articles envoyés à une installation postale pour être livrés à des bureaux de poste sans service de livraison par facteur et qui sont situés dans la même province que l'installation de dépôt ou dans une province adjacente.
Local/Local Rural	Le tarif Local s'applique au courrier déposé dans toute installation postale agréée pour livraison dans la même ville ou agglomération, avec quelques exceptions précisées dans le tableau des points d'origine et de destination du logiciel PERL. REMARQUE : Courrier nécessitant une manutention spéciale local a une définition différente du courrier Tri préliminaire par installation de livraison Local Rural. Consultez le document Poste-publications courrier nécessitant une manutention spéciale Tarification selon la distance - Codes locaux et régionaux d'exception.	Le tarif tri préliminaire par installation de livraison Local/Rural s'applique à tous les articles déposés dans un bureau de poste sans service de livraison par facteur pour la livraison à ce bureau de poste. Aucun volume minimal n'est défini dans le cas des <i>Commandes (Déclarations de dépôt)</i> comprenant des articles admissibles prétriés selon la catégorie Rural local (même si la <i>Commande [Déclaration de dépôt]</i> comprend certains articles prétriés selon la catégorie National). REMARQUE : Le courrier tri préliminaire par installation de livraison Local/Rural et le courrier nécessitant une manutention spéciale local ont des définitions différentes.

1.3 Liasses d'exemplaires non adressés

Le tarif des liasses d'exemplaires non adressés s'applique aux liasses d'exemplaires non adressés déposées à une installation postale pour être livrées à une autre installation postale au Canada et adressées à un marchand de journaux ou à un autre destinataire qui reçoit des envois en vrac.

1.4 Échantillons

Un échantillon est un article non imprimé ou un produit réel en format d'essai utilisé pour promouvoir une marque, un produit ou un service. Les échantillons peuvent être détachés, ou être liés à une publication donnée ou y être apposés.

1.4.1 ÉCHANTILLONS DÉTACHÉS

Le tarif des échantillons s'applique aux « échantillons détachés » qui sont inclus dans une publication. Deux échantillons détachés ou plus montés sur le même support ou emballés ensemble sont considérés comme un seul échantillon. Le poids des « échantillons détachés » ne doit pas être inclus avec celui de la publication au moment de la création de la commande. Les échantillons détachés doivent être emballés de sorte qu'ils ne puissent se séparer durant la manutention normale.

1.4.2 ÉCHANTILLONS LIÉS/APPOSÉS

Le tarif de chaque échantillon détaché ne s'applique pas aux échantillons qui sont liés ou apposés sur les pages de la publication, cependant le poids des échantillons doit être inclus au poids de l'article Poste-publications.

La publication, y compris les échantillons et l'emballage, ne doit pas excéder les exigences maximales en matière de poids et de dimensions du service Poste-publications.

VIGNETTES POSTALES

La vignette postale est un marquage qui identifie le nom du service et le numéro de client. Elle doit être imprimée ou appliquée à chaque article de courrier lors de paiement par compte commercial.

Les exigences en matières de vignettes postales, les spécifications et les maquettes peuvent être téléchargées à partir de postescanada.ca/vignettes.

VIGNETTE POSTALE PERSONNALISÉE

Une vignette postale personnalisée permet aux clients commerciaux de mettre à profit le coin supérieur droit d'un article aux fins de marketing. Postes Canada se réserve le droit de refuser toute maquette de vignette postale personnalisée proposée, à sa seule discrétion, qu'elle juge inadmissible (voir [Objets inadmissibles](#) dans le *Guide des Postes*).

Tous les articles portant une vignette postale doivent être accompagnés d'une *Commande (Déclaration de dépôt)* et doivent être déposés à une installation de Postes Canada et non dans une boîte aux lettres publique.

RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION DE BASE (POSTE-PUBLICATIONS)

Les renseignements d'identification sont requis pour la preuve de paiement et le traitement, y compris pour les articles Poste-publications non distribuables. Les renseignements d'identification de base doivent être indiqués de la façon suivante (au moins une police à 6 points) :

- sur la couverture (recto, verso) ou sur la tranche dans le cas d'une reliure parfaite d'une revue; ou
- sur l'étiquette adressage ou porte adresse; ou
- dans la zone d'affranchissement.

PROGRAMME EXACTITUDE DES ADRESSES

Le *Programme d'exactitude des adresses* a pour but d'améliorer la livraison encourageant les clients à bien adresser le courrier. Chaque article doit porter le nom d'une entreprise ou d'un particulier précis ou encore un descripteur non personnalisé tel que la mention « À L'OCCUPANT » ou toute autre mention semblable. Chaque article doit être assorti d'une adresse postale complète, y compris le bureau ou l'unité, ainsi que le Code postal^{MO} valide correspondant à cette adresse. Si l'adresse postale n'est pas complète, le courrier peut être retardé ou jugé non distribuable. L'adressage uniforme et exact permet d'éviter des étapes de traitement supplémentaires ou une nouvelle livraison. Pour les clients, cela se traduit par un service plus efficace et des coûts plus bas. L'adressage exact aide à livrer le courrier à temps chaque fois.

Le *Programme d'exactitude des adresses* est obligatoire pour tous les envois comprenant plus de 5 000 articles.

Le taux d'exactitude des adresses est de 95 %. Cette norme signifie que 95 % des adresses dans la base de données du client sont déterminées comme étant valides lorsqu'elles font l'objet de comparaisons avec la base de données de Postes Canada. Ces résultats sont obtenus grâce à l'utilisation d'un [logiciel reconnu par Postes Canada](#) de validation des adresses ou de validation et de correction des adresses. Vous pouvez également faire appel à un fournisseur de services postaux qui offre ce type de service. Si le pourcentage indiqué sur *Énoncé d'exactitude des adresses* (EEA) produit par le logiciel est inférieur à 95 %, un rajustement sera appliqué à l'envoi.

LES RAJUSTEMENTS SONT CALCULÉS (FOR ILLUSTRATION PURPOSES ONLY) DE LA FAÇON SUIVANTE:

Volume de courrier x (95 % moins % d'exactitude des adresses réelle du client) x 0,05 \$ = Rajustement total

Par exemple, pour un envoi de 12 000 articles avec un taux d'exactitude des adresses de 91 %, le rajustement serait :
 $12\,000 \times (95\% - 91\%) \times 0,05 \$ = \text{ajustement de } 24,00 \$ \text{ ajouté au coût de l'envoi}$

Postes Canada invite ses clients à utiliser les services de gestion des données afin d'épurer et de normaliser leurs listes d'adresses tout en supprimant les adresses pour lesquelles les envois ne sont pas distribuables, ainsi que les adresses en double, inexactes ou pour lesquelles les destinataires ont demandé à ne pas être contactés. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site postescanada.ca/servicesdegestiondesdonnees.

L'*Énoncé d'exactitude des adresses* (EEA) est utilisé pour signaler le pourcentage d'exactitude des adresses dans une liste d'adresses. L'EEA doit être produit au moins une fois par année, mais il est recommandé de le faire plus souvent pour réduire le nombre d'articles non distribuables. L'*Énoncé d'exactitude des adresses* (EEA) comprend les renseignements suivants :

ÉNONCÉ D'EXACTITUDE DES ADRESSES (EEA)	
1. Nom et adresse du client	<ul style="list-style-type: none"> Le nom et l'adresse postale de l'entreprise du client.
2. Numéro du client à Postes Canada	<ul style="list-style-type: none"> Le numéro à sept chiffres du client se trouvant sur sa convention avec Postes Canada.
3. Nombre total d'enregistrements traités	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre total d'enregistrements (ou d'adresses) compris dans l'évaluation qui doit être égal ou supérieur au nombre d'articles déposés.
4. Taux d'exactitude des adresses	<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'exactitude des adresses indique le pourcentage d'adresses urbaines et rurales exactes. Ce pourcentage est toujours calculé à une décimale près.
4.1 Adresses d'appartement douteuses	<ul style="list-style-type: none"> Si une adresse postale n'a pas de numéro d'unité et qu'il n'y a pas de numéro d'unité dans la base de données de Postes Canada, l'adresse est considérée comme étant valide, mais doit être indiquée comme étant douteuse.
4.2 Adresses rurales douteuses	<ul style="list-style-type: none"> Si l'adresse est validée uniquement d'après le Code postal^{OM}, elle doit être placée dans la catégorie des adresses valides, mais douteuses. Afin d'être complète, les adresses rurales doivent inclure un mode de livraison (par ex. RR) une tranche d'adresse municipales ou une case postale.
5. Date limite de l'exactitude des adresses : aaaa/mm/jj	<ul style="list-style-type: none"> La date limite du pourcentage d'exactitude des adresses est toujours une (1) année après la date de création de l'EEA.
6. Nom de l'entreprise produisant le logiciel et la version du logiciel	<ul style="list-style-type: none"> Il faut indiquer le nom de l'entreprise produisant le logiciel utilisé pour évaluer la base de données ainsi que la version du logiciel. Seules les versions actuelles produites par des vendeurs de logiciels reconnus sont acceptées.
7. Utilisation des données relatives aux adresses de Postes Canada : aaaa/mm/jj	<ul style="list-style-type: none"> La date d'entrée en vigueur de l'utilisation des données relatives aux adresses (version actuelle requise).

Le client doit indiquer dans sa *Commande (Déclaration de dépôt)* le pourcentage d'exactitude des adresses et la date limite de son *Énoncé d'exactitude des adresses* (EEA). Des frais supplémentaires seront facturés si le client omet d'indiquer le pourcentage d'exactitude des adresses et la date limite de son EEA sur sa *Commande (Déclaration de dépôt)* en utilisant 56 % comme le taux d'exactitude des adresses du client.

Le client doit conserver une copie valide de l'*Énoncé d'exactitude des adresses* (EEA) dans ses dossiers au cas où Postes Canada en demanderait une copie.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet du *Programme d'exactitude des adresses*, consultez le site postescanada.ca/ga ou communiquez avec un représentant de Postes Canada.

RAJUSTEMENTS ET SUPPLÉMENTS

2 APERÇU

Conformément aux *Conditions générales* (Section 5 "*Critères d'admissibilité*"), les articles présentés pour un dépôt à Postes Canada peuvent être examinés afin de déterminer s'ils respectent les modalités applicables. Les articles considérés comme non conformes et qui peuvent occasionner de la manutention ou des coûts additionnels à Postes Canada ou qui peuvent nuire à la qualité de notre service, pourront à la discrétion de Postes Canada, être :

- renvoyés à l'expéditeur à ses frais pour qu'il les rende conformes, lorsque c'est possible;
- traités et facturés dans la catégorie de produit ou service suivante ou la plus appropriée, le cas échéant;
- assujettis à un supplément; ou
- refusés.

Les sections suivantes fournissent des renseignements détaillés sur les ajustements et les suppléments qui peuvent s'appliquer à vos envois s'ils ne répondent pas aux exigences de service prévues dans ce guide et dans votre convention. Cette liste n'est pas exhaustive.

3 RAJUSTEMENTS

Les rajustements continueront de s'appliquer lorsqu'on relèvera des erreurs sur une *Commande (Déclaration de dépôt)* ou lors du traitement. En voici quelques exemples :

- erreurs de volume, de poids ou de type de service sélectionné;
- défaut d'utiliser les Outils électroniques d'expédition (*OEE*) lorsque leur emploi est obligatoire pour le service déclaré;
- non-respect des exigences relatives à l'exactitude des adresses.

3.1 Exigences en matière d'exactitude des adresses

Si un logiciel reconnu par Postes Canada produit un Énoncé d'exactitude des adresses (EEA) de moins de 95 %, un rajustement tarifaire sera appliqué à l'envoi au moment où la *Commande (Déclaration de dépôt)* est transmise par voie électronique à l'aide des *OEE* ou au moment où la *Commande* est déposée à Postes Canada.

LES RAJUSTEMENTS TARIFAIRES SERONT CALCULÉS COMME SUIT :

Volume total x (95 % - % d'exactitude des adresses réelle du client) x 5¢ = Ajustement total

L'omission du pourcentage d'exactitude des adresses et de la date d'expiration de son EEA sur sa *Commande (Déclaration de dépôt)* résultera en un rajustement tarifaire du coût de l'envoi selon le taux national moyen d'exactitude des adresses qui est de 56 %.

4 SUPPLÉMENTS AU NIVEAU DE L'ARTICLE

Si les envois confiés à Postes Canada ne sont pas conformes et qu'un supplément doit être appliqué, ce supplément sera de 0,05 \$ ou de 0,10 \$ par article d'un envoi donné. Dans le cas d'un envoi présentant plusieurs anomalies, un seul supplément (le plus élevé) sera appliqué.

Une facture, accompagnée d'une description des anomalies, vous sera envoyée pour tous les rajustements et suppléments. Si d'autres anomalies sont relevées, un maximum de quatre anomalies peut être indiqué sur la facture de sorte que vous puissiez prendre les mesures correctives nécessaires et éviter de payer des suppléments dans le futur. Nous continuerons de communiquer avec vous lorsque les anomalies relatives au courrier relevées entraînent des coûts supérieurs à 100 \$.

Les suppléments sont appliqués à chaque catégorie de service en fonction du volume réel par rapport au volume déclaré indiqué sur la *Commande*. Ces suppléments seront facturés au compte « payé par » conformément à la *Commande* initiale.

4.1 Description / structure des suppléments

En raison de l'espace limité sur la facture, les détails des suppléments sont abrégés. Les tableaux suivants indiquent :

- le montant du supplément;
- la description abrégée de l'anomalie (telle qu'elle apparaîtra sur la facture);
- les détails de la description pour faciliter la consultation.

SUPPLÉMENT DE NON-CONFORMITÉ DE 5 ¢ PAR ARTICLES	
DESCRIPTION DE LA FACTURE (ORDRE ALPHABÉTIQUE)	DÉTAILS DE LA DESCRIPTION
Abs. étiquette mono./palettes	Les étiquettes de monoteneurs ou de palettes sont absentes sur une ou plusieurs unités d'expédition.
Cerclage non conforme	Le cerclage utilisé pour protéger les liasses n'est pas conforme.
Code CML non conforme	Le code de mode de livraison ne respecte pas la norme pour le formatage et l'emplacement ou n'est pas valide ou visible.
Éléments/format adr. non conf.	Les éléments ou le format de l'adresse de livraison ne satisfont pas aux exigences relatives à l'adressage.
Emballage plastique non conf.	L'emballage excède le contenu par plus que ce qui est permis selon les spécifications.
Étiquettes conten. manquantes	Les étiquettes de conteneur sont introuvables sur un ou plusieurs conteneurs.
Étiquettes liasses non conf.	Les liasses sont mal étiquetées.
Pièces jointes non conf.	Les pièces jointes ou les encarts ne respectent pas les spécifications.

SUPPLÉMENT DE NON-CONFORMITÉ DE 5 ¢ PAR ARTICLES	
DESCRIPTION DE LA FACTURE (ORDRE ALPHABÉTIQUE)	DÉTAILS DE LA DESCRIPTION
Prob. adresse retour canad.	L'adresse de retour canadienne est incorrecte, manquante ou mal placée.
Séparation liasses non conf.	La méthode utilisée pour séparer les liasses (p. ex. cartes de séparation, marquage à jet d'encre) ne respecte pas les spécifications.

La classification et le montant des suppléments peuvent être modifiés immédiatement après vous en avoir donné l'avis. Cette liste n'est pas exhaustive.

SUPPLÉMENT DE NON-CONFORMITÉ DE 10 ¢ PAR ARTICLE	
DESCRIPTION DE LA FACTURE (ORDRE ALPHABÉTIQUE)	DÉTAILS DE LA DESCRIPTION
Adresse glisse hors fenêtre	Le contenu a glissé dans la fenêtre de l'enveloppe rendant impossible la lecture de l'adresse.
Art collés les uns aux autres	Les articles se collent entre eux.
Art partiellement cachetés	Les articles sont mal cachetés ou seulement partiellement cachetés, ou les articles non emballés ne sont pas cachetés de façon adéquate pour le traitement
Corresp. erronée du code QR	L'information du code à barres bidimensionnel ne correspond pas au contenu du conteneur ou au plan de dépôt du courrier prétrié.
Données err. sur étiqu. cont.	Les étiquettes de conteneur utilisées ne correspondent pas au contenu du conteneur.
Empilage rangée irr. non conf.	L'empilage en rangées irrégulières ne respecte pas les spécifications.
Étiqu. mono/palette non conf.	Les étiquettes des monoteneurs ou des palettes ne correspondent pas au contenu du conteneur, ou des renseignements sont manquants ou erronés.
Étiquettes-ad. mal apposées	Les étiquettes utilisées pour les adresses ne sont pas bien apposées sur l'envoi.
Forme du produit non conf.	La forme de l'article ne respecte pas les spécifications.
Mise en séq. liasses non conf.	Les liasses ne sont pas placées dans la bonne séquence dans le conteneur. Données err. sur étiqu. cont. Les étiquettes de conteneur utilisées ne correspondent pas au contenu du conteneur.
Mise en séquence non conf.	La mise en séquence du courrier ne respecte pas les spécifications.
Poids minimal non conf.	Les exigences quant au poids minimal de l'article de courrier ne sont pas respectées.
Prob. taille/embal. de pal.	Problème de taille ou d'emballage de la palette.
Taille minimale non conf.	La mise en séquence du courrier ne respecte pas les spécifications. Les exigences quant à la taille minimale de l'article de courrier ne sont pas respectées.
Zone margée autour bloc-adr.	La zone margée autour du bloc-adresse n'a pas été respectée.

La classification et le montant du supplément peuvent être modifiés immédiatement après vous en avoir donné l'avis. Cette liste n'est pas exhaustive. Suppléments au niveau de la *Commande (Déclaration de dépôt)*.

5 SUPPLÉMENTS AU NIVEAU DE L'ARTICLE

45 \$ POUR COMMANDE NON TRANSMISE	
DESCRIPTION DE LA FACTURE	DÉTAILS DE LA DESCRIPTION
Suppl. <i>Commande non transmise</i>	La <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> n'a pas été transmise avant le dépôt de l'envoi.

La classification et le montant des suppléments peuvent être modifiés immédiatement après vous en avoir donné l'avis. Cette liste n'est pas exhaustive.